

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
AU SEJOUR DE PÂQUES DU 13 AU 17 AVRIL 2026**

**1. Attention, ce bulletin d'inscription est à remettre :**

Impérativement pour le 13 mars 2026 au plus tard au **S.I.V.S**, 20 rue de l'Epau 59230 Sars et Rosières - 03.27.51.53.02 ou par mail :

direction@sivs.fr

Attention le nombre de places est limité

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Enfant n'habitant pas le S.I.V.S. mais scolarisé dans une Ecole du S.I.V.S. \* sous réserve de places disponibles

Préciser le nom de l'école : .....

Parent 1: nom/prénom

Adresse :

Tél. :

Mail :

Parent 2 : nom/prénom

Adresse :

Tél. :

Mail :

Adresse et nom de facturation :

Montant à régler : ..... Euros

J'autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe à utiliser les photos où figure mon enfant.

Désirez-vous une attestation de séjour ?

oui

non

Date et signature des parents

**Tarifs pour la semaine tout compris**

**(repas, transport, activités, hébergement)**

L'inscription vaut pour la semaine et ne peut être proratisée.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU SEJOUR PÂQUES
QF < = 700	85 €
701 < QF < = 1000	135 €
QF > 1000	185 €

**2. VALIDATION DE L'INSCRIPTION**

Aucune inscription ne sera validée si les documents listés ci-dessous ne sont pas remis pour le 13 mars 2026 dernier délai.

Le nombre de places étant limité, l'inscription vous sera confirmée par mail la semaine 13.

**Liste des documents à fournir (à demander auprès du SIVS) au plus tard le 13 mars 2026:**

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire de liaison-copie du carnet de vaccination
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du char à voile
- Justificatif de domicile
- Photocopie de la Carte d'identité de l'enfant
- Attestation de la CAF (quotient familial)

*Le paiement du séjour se fera dès réception d'un titre de recette émis par le trésor public.*